



## **METALS EXPLORATION FUND**

**Rapport annuel  
31 décembre 2023**

**CACEIS (Switzerland) SA**

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2  
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60  
[www.caceis.com](http://www.caceis.com)

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Présentation du fonds .....</b>	<b>3</b>
<b>Intervenants dans la vie du fonds .....</b>	<b>4</b>
<b>Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments .....</b>	<b>5</b>
<b>Performances .....</b>	<b>6</b>
<b>Rémunérations .....</b>	<b>7</b>
<b>Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire .....</b>	<b>8</b>
<b>Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière.....</b>	<b>9</b>
<b>METALS EXPLORATION FUND .....</b>	<b>10</b>
<b>Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels.....</b>	<b>20</b>

Fonds de placement contractuel de droit suisse relevant du type « Autres fonds en placements traditionnels ».

**Direction**

**CACEIS (Switzerland) SA**

Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon

**Banque dépositaire**

**Banque Cantonale Vaudoise**

Place Saint-François 14  
CH-1001 Lausanne

**CACEIS (Switzerland) SA****Conseil d'administration :**

Thierry <b>Clemenz</b>	Président
Yvar <b>Mentha</b>	Vice-président
Jacques <b>Bourachot</b>	Administrateur
Philippe <b>Durand</b>	Administrateur (jusqu'au 16.11.2023)
Marc-André <b>Poirier</b>	Administrateur
Jean-Pierre <b>Valentini</b>	Administrateur

**Direction :**

Oscar <b>Garcia</b>	Directeur Général
Claude <b>Marchal</b>	Sous-directeur
Lionel <b>Bauer</b>	Sous-directeur

**Gestionnaire mandaté :**

Active Niche SA  
Avenue de la Gare 1,  
1003 Lausanne

**Banque dépositaire :**

Banque Cantonale Vaudoise  
Place Saint-François 14, 1001 Lausanne

**Société d'audit :**

KPMG SA  
Esplanade de Pont-Rouge 6,  
1211 Genève

Metals Exploration Fund est un fonds de placement de droit suisse relevant de la catégorie "Autres fonds en placements traditionnels" au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le contrat de fonds a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, à Nyon, en sa qualité de direction du fonds, avec l'approbation de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, en sa qualité de banque dépositaire, soumis à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (ci-après la FINMA) et approuvé la première fois par cette dernière en date du 25 juin 2013.

Le fonds est basé sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au fonds, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le fonds conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat de fonds conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Le fonds de placement, dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) est subdivisé en trois classes de parts suivantes:

- « Classe (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) ;
- « Classe (EUR), dont la monnaie de référence est l'euro (EUR) ;<sup>1</sup>
- « Classe (USD), dont la monnaie de référence est le dollar américain (EUR).<sup>1</sup>

Ainsi, les classes de parts CHF, EUR et USD se distinguent entre elles par leurs devises de référence.

Les classes de parts ne représentent pas une fortune segmentée. Il ne peut ainsi pas être exclu qu'une classe de part réponde des engagements d'une autre classe de parts, même si les coûts ne sont imputés en principe qu'à la classe de parts profitant d'une prestation définie.

<sup>1</sup> Classes non commercialisées au 31.12.23

## Performances

	<b>Lancement</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Depuis le lancement<sup>1</sup></b>
Metals Exploration Fund – Classe CHF	13.12.13	-31.11%	-32.95%	-18.57%

<sup>1</sup> jusqu'au 31.12.2023

De par la nature de sa stratégie de placement, le fonds n'utilise pas de benchmark. Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

## Rémunérations

### Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger au maximum **2.00%** de la valeur nette d'inventaire

Commission de rachat en faveur du fonds au maximum **0.50%** de la valeur nette d'inventaire

### Rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion p.a. **1.75%** de la valeur nette d'inventaire

Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la distribution du fonds de placement.

Commission de la banque dépositaire (Calculée sur la valeur nette d'inventaire du fonds)  
 - tranche jusqu'à CHF 20'000'000.- p.a. **0.15%**  
 - tranche dès CHF 20'000'000.- p.a. **0.10%**

Commission de performance, selon le principe du «High-Watermark» **20.00%** de la performance réalisée au-dessus du «hurdle rate» (15% par an)

Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution du fonds : **0.50%** de la valeur nette d'inventaire

Par ailleurs, des rétrocessions et des rabais sont payés sur la commission de gestion de la direction du fonds.

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés au fonds.

### Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds

Commission de gestion **1.75%**

Commission de banque dépositaire  
 - tranche jusqu'à CHF 20'000'000. - **0.15%**  
 - tranche dès CHF 20'000'000. - **0.10%**

### «Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

## **Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire**

La valeur nette d'inventaire du fonds de placement et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte de la classe correspondante. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement du fonds sont fermés (par exemple: jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe précédent.

Le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En cas de prix actuel manquant du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds de placement attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Elle est arrondie à deux décimales.

Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette du fonds (fortune du fonds, moins les engagements) revenant aux différentes classes de parts sont définies la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celle-ci intervient en même temps) ou lors de la première émission d'une autre classe sur la base des résultats entrant pour chaque classe de parts dans le fonds. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors de chaque événement suivant:

a) lors de l'émission et du rachat de parts;

b) à la date de référence de distribution, si (i) de telles distributions ne reviennent qu'à différentes classes de parts (classes de distribution) ou si (ii) les distributions aux différentes classes de parts sont différentes en pour cent de leur valeur nette d'inventaire ou si (iii) des commissions ou des frais différents sont appliqués aux distributions des différentes classes de parts en pour cent de la distribution;

c) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions échus ou courus) aux différentes classes de parts, pour autant que les engagements des différentes classes de parts en pour cent de leur valeur nette d'inventaire soient différents, à savoir lorsque (i) des taux de commission différents sont appliqués pour les différentes classes ou si (ii) des charges de frais spécifiques aux classes de parts sont imputées;

d) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution de produits ou de gains en capital aux différentes classes de parts, pour autant que les produits ou gains en capital résultent de transactions intervenant seulement en faveur d'une classe ou de plusieurs classes de parts, mais toutefois pas proportionnellement à leur quote-part à la fortune du fonds.

## **Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière**

En date du 30 juin 2023, CACEIS (Switzerland) SA, en qualité de direction des fonds contractuels de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Metals Exploration Fund et Rare Earth Elements Fund (les «Fonds») et Banque Cantonale Vaudoise, en qualité de banque dépositaire, informent les investisseurs des modifications apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré:

### **1. Modifications du contrat de fonds de placement**

#### **§ 1 – Dénomination, société et siège de la direction de fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire de fortune**

- Fusion de Dolefin SA (gestionnaire de fortune des Fonds) avec Active Niche Funds SA avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023

La fusion avec Active Niche Funds SA permettra de dégager une synergie des expertises mutuelles et offrira aux investisseurs un accès à une gamme élargie et attrayante de produits de la même entreprise.

L'ancienne équipe de Dolefin SA continuera à fournir tous les produits et services actuels depuis ses bureaux de Nyon, comme elle l'a fait jusqu'à présent.

Par conséquent, le nouveau gestionnaire de fortune des Fonds sera Active Niche Funds SA et en conséquence la documentation des Fonds est modifiée pour refléter ce changement.

Pour les porteurs de parts des Fonds, cette opération s'effectuera sans frais.

### **2. Modifications du prospectus**

Les données relatives au Total Expense Ratio ont été mises à jour.

**Compte de fortune**

	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
<b>(Valeur vénale)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	31'494'973.15	46'822'490.67
Instruments financiers dérivés	-9'114.78	237'714.15
Avoirs en banque		
à vue	1'265'307.19	1'657'510.92
Autres actifs	90.46	0.00
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>32'751'256.02</b>	<b>48'717'715.74</b>
Autres engagements	-162'941.60	-238'483.36
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>32'588'314.42</b>	<b>48'479'232.38</b>

**Variation de la fortune nette**

	<b>01.01.23</b>	<b>01.01.22</b>
	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	48'479'232.38	76'648'045.01
Solde des mouvements de parts	-147'160.90	-6'474'772.95
Résultat total	-15'743'757.06	-21'694'039.68
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>32'588'314.42</b>	<b>48'479'232.38</b>

**Evolution du nombre de parts****Classe (CHF)**

	<b>01.01.23</b>	<b>01.01.22</b>
	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
Situation en début de période comptable	399'189.31	434'807.08
Parts émises	44'650.00	50'977.00
Parts rachetées	43'629.00	86'594.77
<b>Situation à la fin de la période comptable</b>	<b>400'210.31</b>	<b>399'189.31</b>
<b>Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable</b>	<b>CHF 81.43</b>	<b>121.44</b>

<b>Compte de résultats</b>	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
<b>Revenus</b>		
Revenus des valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation	419'169.37	541'731.12
Revenus des avoirs		
à vue	258.46	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-28'216.93	-59'660.68
<b>Total des revenus</b>	<b>391'210.90</b>	<b>482'070.44</b>
<b>Charges</b>		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-97'268.75	-144'438.49
à la banque dépositaire	-48'932.81	-70'150.56
au gestionnaire	-584'057.70	-908'198.61
Frais de révision	-13'603.14	-13'677.90
Intérêts négatifs	0.00	-1'226.44
Intérêts passifs	-4'276.86	-2'282.30
Autres charges	-4'245.32	-3'374.36
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	165'113.14	247'787.14
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	23'080.36	80'248.82
<b>Total des charges</b>	<b>-564'191.08</b>	<b>-815'312.70</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-172'980.18</b>	<b>-333'242.26</b>
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	227'501.70	1'850'777.78
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-165'113.14	-247'787.14
<b>Résultat réalisé</b>	<b>-110'591.62</b>	<b>1'269'748.38</b>
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	-15'633'165.44	-22'963'788.06
<b>Résultat total</b>	<b>-15'743'757.06</b>	<b>-21'694'039.68</b>

**Utilisation du résultat**

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	CHF	CHF
<b>Résultat net</b>	<b>-172'980.18</b>	<b>-333'242.26</b>
Virement à gains/pertes de capital accumulés	172'980.18	333'242.26
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**TER en % : Classe (CHF)** 1.92 1.91

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Actions et autres titres de participations et droits-valeurs</b>							
<b>Actions et autres titres de participations</b>							
ABX GORUP LTD	500'000	0	0	500'000	0.07	20'674.04	0.06
ALKANE RESOURCES	1'000'000	0	0	1'000'000	0.66	376'152.63	1.15
ARGENT MINERALS LTD	85'964'388	0	0	85'964'388	0.01	444'307.75	1.36
ENERGY TRANSITION MINERALS L	15'000'000	0	0	15'000'000	0.04	335'953.12	1.03
NEW CENTURY RESOURCES LTD	333'333	0	333'333	0	0.00	0.00	0.00
NORTHERN MINERALS LTD	10'750'000	0	0	10'750'000	0.03	185'204.92	0.57
POSEIDON NICKEL LTD	30'000'000	559'384	0	30'559'384	0.01	210'595.29	0.64
SILVER MINE	15'000'000	0	0	15'000'000	0.16	1'378'269.20	4.21
<i>Australie</i>						2'951'156.95	9.02
Dollar Australien						2'951'156.95	9.02
ABRASILVER RES --- REGISTERED SHS	1'000'000	0	0	1'000'000	0.34	213'819.51	0.65
ARGONAUT GOLD	450'000	0	0	450'000	0.47	134'993.51	0.41
AURCANA SILVER - REGISTERED SHS	6'500'000	0	0	6'500'000	0.02	62'231.05	0.19
BEAR CREEK MINING CORP	600'000	0	0	600'000	0.18	68'932.86	0.21
CHAKANA COPPER CORP	3'000'000	0	0	3'000'000	0.05	86'166.07	0.26
CLEAN AIR METALS - REGISTERED SHS	5'663'100	0	0	5'663'100	0.07	253'019.97	0.77
CORDOBA MINERAL - REGISTERED SHS	855'123	0	0	855'123	0.35	188'299.95	0.57
DISCOVERY SILVER-REGISTERED SHS	2'000'000	0	0	2'000'000	0.76	970'166.14	2.96
EASTERN PLATINUM LTD	5'000'000	2'500'000	0	7'500'000	0.19	885'595.74	2.70
ENDEAVOUR SILVER	200'000	0	0	200'000	2.60	331'898.94	1.01
EXCELLON RESOURCES	60'000	0	0	60'000	0.10	3'829.60	0.01
FIRST MAJESTIC SILVER CORPORATION	125'000	0	0	125'000	8.13	648'639.04	1.98
FLYING NICKEL MINING CORP	700'000	0	0	700'000	0.12	53'614.44	0.16
FORTUNA SILVER MINES INC US	100'000	0	0	100'000	5.10	325'516.27	0.99
HANNAN METALS	3'000'000	0	0	3'000'000	0.18	344'664.29	1.05
HUBBAY MINERALS INC REGISTERED SHS	250'000	0	0	250'000	7.29	1'163'241.97	3.55
IMPACT SILVER CORP	3'500'000	0	0	3'500'000	0.21	457'956.71	1.40
IVANHOE MINES LTD	625'000	0	225'000	400'000	12.85	3'280'693.40	10.02
KOOTENAY SILVER INC	0	815'079	1	815'078	1.18	613'880.31	1.87
KOOTENAY SILVER --- REGISTERED SHS	8'150'786	0	8'150'786	0	0.00	0.00	0.00
LARGO INC	170'000	0	0	170'000	3.05	330'941.54	1.01
LEADING EDGE MATERIALS	1'675'500	0	0	1'675'500	0.15	155'065.42	0.47
LUMINA GOLD -REGISTERED SHS	2'000'000	0	0	2'000'000	0.36	459'552.38	1.40
LUMINEX RES -REGISTERED SHS	2'500'000	1'000'000	0	3'500'000	0.20	446'787.04	1.36
MAG SILVER CORP	100'000	0	0	100'000	13.79	880'170.47	2.69
NEVADA VANADIUM MINING CORP	700'000	0	0	700'000	0.00	0.00	0.00
NEW AGE METALS INC	1'000'000	0	0	1'000'000	0.04	25'530.69	0.08
NEW GOLD	500'000	0	0	500'000	1.92	612'736.51	1.87
ORACLE COMMODITY HOLDINGS CORP	1'400'000	0	0	1'400'000	0.00	0.00	0.00
ORLA MINING REGISTERED	250'000	0	0	250'000	4.32	689'328.57	2.10
PALLADIUM ONE MINING INC	4'050'000	0	0	4'050'000	0.07	168'023.84	0.51
PLATINUM GROUP METAL- REGISTERED SHS	2'200'000	0	0	2'200'000	1.50	2'106'281.75	6.43
PREMIUM NICKEL RESOURCES	0	250'000	250'000	0	0.00	0.00	0.00
PREMIUM NICKEL RESOURCES LTD	0	250'000	0	250'000	1.26	201'054.17	0.61
ROKMASTER RESOURCES CORP	1'093'750	0	0	1'093'750	0.06	41'886.28	0.13
SANTCRUZ SILVER MINING LTD	8'600'000	0	0	8'600'000	0.25	1'344'828.99	4.11

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Actions et autres titres de participations</b>							
SILVER ELEPHANT MINING CORP	700'000	0	0	700'000	0.35	156'375.46	0.48
SILVER VIPER MINERALS CORP	7'000'000	0	0	7'000'000	0.10	446'787.04	1.36
SOUTHERN SILVER EXP REGISTERED	10'392'000	0	0	10'392'000	0.16	1'028'095.27	3.14
SSR MINING INC	70'000	0	0	70'000	14.22	635'331.17	1.94
STILLWATER CRITICAL MINERALS CORP	2'500'000	0	0	2'500'000	0.17	271'263.56	0.83
STRATEGIC RESOURCES INC	0	800'000	800'000	0	0.00	0.00	0.00
STRATEGIC RESOURCES INC	0	133'334	0	133'334	1.00	85'102.72	0.26
TASEKO MINES LTD	0	250'000	0	250'000	1.86	296'794.25	0.91
TDG GOLD CO	2'500'000	500'000	0	3'000'000	0.25	478'700.40	1.46
WESTERN COPPER - REGISTERED SHS	1'100'000	0	0	1'100'000	1.75	1'228'664.36	3.75
<i>Canada</i>						22'176'461.65	67.66
Dollar Canadien						22'176'461.65	67.66
SYLVANIA PLATINUM LTD	4'000'000	0	0	4'000'000	0.76	3'261'540.59	9.96
<i>Bermudes</i>						3'261'540.59	9.96
JUBILEE PLATINUM PLC	20'000'000	0	0	20'000'000	0.06	1'384'009.00	4.23
<i>Royaume-Uni</i>						1'384'009.00	4.23
Livre Sterling						4'645'549.59	14.19
NORTH PLAT HLDG --- REGISTERED SHS	100'000	0	0	100'000	140.43	646'284.01	1.97
SIBANYE STILLWATER LTD	300'000	0	0	300'000	24.90	343'782.78	1.05
WESIZWE PLATINUM	34'564'825	0	0	34'564'825	0.46	731'738.17	2.23
<i>Afrique du Sud</i>						1'721'804.96	5.25
Rand						1'721'804.96	5.25
<b>Valeurs mobilières négociées en bourse</b>						<b>31'494'973.15</b>	<b>96.12</b>
KOOTENAY RES --- REGISTERED SHS	263'531	0	0	263'531	0.00	0.00	0.00
<i>Canada</i>						0.00	0.00
Dollar Canadien						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
WOLF MINERALS	949	0	0	949	0.00	0.00	0.00
<i>Australie</i>						0.00	0.00
Livre Sterling						0.00	0.00
TREVALI MINING CORP	1'750'000	0	0	1'750'000	0.00	0.00	0.00
<i>Canada</i>						0.00	0.00
Dollar Canadien						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Actions et autres titres de participations</b>						<b>31'494'973.15</b>	<b>96.12</b>

**Inventaire de la fortune**

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Droits</b>							
EASTERN PLATINUM LTD RIGHT	0	5'000'000	5'000'000	0	0.00	0.00	0.00
<i>Canada</i>						0.00	0.00
Dollar Canadien						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières négociées en bourse</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Droits</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Actions et autres titres de participations et droits-valeurs</b>						<b>31'494'973.15</b>	<b>96.16</b>

## Inventaire de la fortune

Désignation	Echéance	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Instruments Financiers Dérivés</b>								
<b>Warrants</b>								
AURCANA (AUCANA) WAR	22.10.24	22.10.24	500'000	0	0	500'000	0.00	0.00
AURCANA CORP WARR	27.01.24	27.01.24	500'000	0	0	500'000	0.00	0.00
AURCANA CORPORATIO 20.07.2023 WAR	20.07.23	700'000	0	700'000	0	0.00	0.00	0.00
AURCANA CORPORATION 02/03/2023 WAR	02.03.23	1'000'000	0	1'000'000	0	0.00	0.00	0.00
AURCANA SILVER 25-28.02.25 WAR	28.02.25	1'000'000	0	0	1'000'000	0.00	0.00	0.00
CHAKANA COPPER CORP 20.05.24WAR	20.05.24	1'000'000	0	0	1'000'000	0.00	0.00	0.00
CLEAN AIR METALS INC WARR	31/12/2099	30.12.99	363'050	0	363'050	0	0.00	0.00
GROUP TEN METALS INC WAR	16.06.24	16.06.24	500'000	0	500'000	0	0.00	0.00
KOOTENAY SILVER INC WAR	05.03.24	05.03.24	1'785'714	0	0	1'785'714	0.00	0.00
KOOTENAY SILVER INC WAR	09.03.25	09.03.25	1'562'500	0	0	1'562'500	0.00	0.00
LUMINEX RESOURCES CORP (LUMINEX RES) WAR	16.02.25	0	500'000	0	500'000	0.00	0.00	0.00
ROCKMASTER RESSOURCES CORP 31.12.22 WARR	31.12.22	1'093'750	0	1'093'750	0	0.00	0.00	0.00
SANTACRUZ SILVER MINING 07.10.2023 WARR	07.10.23	1'400'000	0	1'400'000	0	0.00	0.00	0.00
SILVER VIPER MINERALS WAR	08.12.24	08.12.24	500'000	0	0	500'000	0.00	0.00
SILVER VIPER MINERALS COR 09.06.24 WAR	09.06.24	500'000	0	0	500'000	0.00	0.00	0.00
SILVER VIPER MINERALS CORP 01.06.23 WAR	01.06.23	250'000	0	250'000	0	0.00	0.00	0.00
STILLWATER CRITICAL MINERALS 17.01.24WAR	17.01.24	1'250'000	0	0	1'250'000	0.00	0.00	0.00
TDG GOLD (TDG GOLD) WAR	26.04.26	26.04.26	0	250'000	0	250'000	0.00	0.00
Dollar Canadien							0.00	0.00
<b>Warrants</b>							<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Inventaire de la fortune

	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale CHF	en %
<b>Contrat de change à terme<sup>1</sup></b>							
	27.03.24	15'000'000.00	AUD	13'529'113.50	CAD	-9'114.78	-0.03
	27.12.23	15'000'000.00	AUD	13'010'664.00	CAD	0.00	0.00
	23.10.23	15'000'000.00	AUD	13'017'750.00	CAD	0.00	0.00
	26.09.23	3'764'174.00	AUD	2'000'000.00	GBP	0.00	0.00
	23.08.23	15'000'000.00	AUD	13'470'000.00	CAD	0.00	0.00
	26.06.23	1'000'000.00	GBP	1'865'490.00	AUD	0.00	0.00
	26.06.23	5'546'658.60	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00
	23.05.23	15'000'000.00	AUD	13'968'780.00	CAD	0.00	0.00
	24.04.23	5'229'366.00	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00
	23.02.23	5'420'343.00	AUD	3'000'000.00	GBP	0.00	0.00
	23.02.23	15'000'000.00	AUD	13'701'570.00	CAD	0.00	0.00
<b>Contrat de change à terme</b>						<b>-9'114.78</b>	<b>-0.03</b>
<b>Instruments Financiers Dérivés</b>						<b>-9'114.78</b>	<b>-0.03</b>

<sup>1</sup> Cocontractant des opérations OTC: BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Désignation	Valeur vénale CHF	en %
<b>Avoirs en banque</b>		
à vue	1'265'307.19	3.86
<b>Avoirs en banque</b>	<b>1'265'307.19</b>	<b>3.86</b>

**Cours de change**

1 AUD	=	CHF	0.57428
1 CAD	=	CHF	0.63827
1 CAD	=	AUD	1.11142
1 EUR	=	CHF	0.92970
1 GBP	=	CHF	1.07288
1 USD	=	CHF	0.84162
1 ZAR	=	CHF	0.04602

**Risques sur instruments dérivés selon le Commitment II**

<b>Engagement du fonds</b>	<b>% de la fortune nette</b>		<b>Montant</b>
Engagement total brut résultant de dérivés	52.97	CHF	17'261'263.94
Engagement total net résultant de dérivés	52.97	CHF	17'261'263.94
Engagement de prêts de valeurs mobilières et d'opération de pension	0.00	CHF	0.00

**Informations des années précédentes**

Date	Devise	Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Thésaurisation du revenu net par part
31.12.21	CHF	176.28	434'807.08	76'648'045.01	0.00
31.12.22	CHF	121.44	399'189.31	48'479'232.38	0.00
31.12.23	CHF	81.43	400'210.31	32'588'314.42	0.00



**KPMG SA**  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
Case postale 1571  
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15  
kpmg.ch

## **RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS**

**À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de**

### **METALS EXPLORATION FUND**

#### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placements METALS EXPLORATION FUND comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

##### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 29 avril 2024

Annexe :

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)